

Membres en exercice : 29

Membres présents : 24

Membres votants : 28

Le 24 octobre 2023 à dix-neuf heures, le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire, en salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Gurvan KERLOC'H, maire.

Envoi de la convocation le : 18 octobre 2023 Publication de la convocation le : 19 octobre 2023

Etaients présents :

M. Gurvan KERLOC'H, M. Georges CASTEL, Mme Joëlle MOALIC-VERECCHIA, M. Éric BOSSER, Mme Véronique MADEC, Mme Armelle BRARD, M. Michel VAN-PRAET, Mme Simone JOURAND, M. Michel ANSQUER, Mme Marie-France CAUSEUR, Mme Monique KRAVEC, M. Didier LOAS, M. Éric KERDRANVAT, Mme Martine LOURGOUILLOUX, Mme Sandrine URVOIS, M. Tony VORMS, M. Jean-François MARZIN, M. Didier GUILLON, Mme Corinne BRIANT, M. Philippe LAPORTE, Mme Martine SCUILLER, M. Jean-Jacques COLIN, Mme Michèle LACOUR, Mme Denise TAVERNIER

Etaients absents :

M. Michel COLLOREC a donné procuration à M. Didier LOAS

M. Thierry MARTIN

Mme Agnès CALLOU a donné procuration à M. Jean-François MARZIN

M. Pierre-Marie BOSSER a donné procuration à M. Eric BOSSER

M. Daniel QUEMENER a donné procuration à Mme Joëlle MOALIC-VERECCHIA

Quorum : atteint

Secrétaire de séance : M. Didier LOAS

Date de transmission au contrôle de légalité :

Date de publication : 27 OCT. 2023

Délibération n° 2023-131 : Décision modificative n°1 budget principal

Rapporteur : M. Georges CASTEL

M. Le Maire expose à l'assemblée :

Par délibération DE2023-076, le conseil municipal a approuvé l'attribution du lot n°1 du marché pour la rénovation du Mât Fénoux à l'entreprise Lefevre pour un montant de 71 781,42 € HT, soit 86 137,70 € TTC.

L'entreprise a demandé le versement d'une avance, à hauteur de 23 166,74 €.

Aussi, il convient de prendre une délibération relative à l'imputation budgétaire de cette avance, telle que proposée comme suit (opération d'ordre) :

Section d'investissement dépenses :

LIBELLE	MONTANT	LIBELLE	MONTANT
Chap 041 : 2313 : Constructions	+ 23 166,74 €	Chap 23 : Immobilisations en cours 2318 : Autres immobilisations corporelles en cours (opération 19 – travaux de voirie)	- 23 166,74 €
TOTAL :	+ 23 166,74 €	TOTAL :	- 23 166,74 €

Section d'investissement recettes :

LIBELLE	MONTANT	LIBELLE	MONTANT
Chap 041 : 238 : Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles	+ 23 166,74 €	Chap 16 : Emprunts et dettes assimilés 1641 : Emprunts	- 23 166,74 €
TOTAL :	+ 23 166,74 €	TOTAL :	- 23 166,74 €


Vu la délibération DE2023-032 portant approbation du budget primitif 2023 du budget principal,
Vu l'avis favorable unanime de la commission des finances du 16 octobre 2023,

Entendu l'exposé de M. Le Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de :

- Approuver la décision modificative n°1 du budget principal ;
- Autoriser le Maire à réaliser toute démarche nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi délibéré lesdits jour, mois et an,


Le Maire,
Gurvan KERLOC'H



Le Secrétaire de séance,
Didier LOAS
